

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article - 1 - PERFECTION DU CONTRAT ET APPLICATION DES CONDITIONS

GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables, sous réserve des modifications que les parties pourraient leur apporter par un accord formel constaté par un écrit en double exemplaire signé par toutes les parties contractantes.

Tout contrat signé engage directement l'acheteur. Le vendeur n'est engagé qu'après acceptation, contresignature ou confirmation par lettre recommandée de la part de Lux Art Dream Design s.à r.l.

Le fait du vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article - 2 - LIVRAISON

La livraison des marchandises est faite dans les établissements de l'acheteur. Les délais et date de livraison ne sont donnés ou confirmés qu'à titre indicatif et ne constituent pas un terme de rigueur.

Cependant, dans le cas où ils dépasseraient de trois mois la date prévue, le client pourra, après avoir mis le vendeur en demeure de livrer dans un délai supplémentaire de quinze jours, exiger par lettre recommandée l'annulation de la commande et le remboursement du versement fait par lui à la commande, sans toutefois pouvoir prétendre au paiement de dommages et intérêts.

Le client qui n'utilisera pas de cette faculté et qui prendra livraison du matériel ne sera pas recevable à formuler une réclamation quelle qu'elle soit relativement au retard de livraison.

Dès que le matériel commandé ou donné en réparation est prêt, Lux Art Dream Design s.à r.l. en donne avis de livraison ou d'achèvement au client qui est tenu de procéder à la réception et d'en prendre livraison dans la huitaine en payant le solde de la facture correspondante.

Au cas où le client n'en prendrait pas livraison en payant son prix dans ledit délai, ou tout autre délai expressément convenu, le vendeur aura la faculté soit de provoquer la résiliation du marché qui se produira de plein droit huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée sans résultat, dans lequel cas le vendeur aura droit à une indemnité de résiliation qui ne sera inférieure au tiers du prix de la commande, soit d'exiger l'exécution du marché avec dommages et intérêts pour le préjudice causé par le retard à prendre livraison.

Au cas où exceptionnellement le vendeur accepte expressément par écrit signé de prendre en charge des pénalités pour retard de livraison, celles-ci se limiteront toujours à cinq % du montant global de l'achat. Les pénalités ne sont dues qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours après un ultime rappel par lettre recommandée adressée par l'acheteur et pour autant que celui justifie avoir subi un préjudice réel.

Pour les marchandises livrées par expédition, la date de livraison se confond avec la date d'expédition, le cachet postal, bon de livraison ou la lettre de voiture faisant foi. Les marchandises voyagent alors aux risques et périls de l'acheteur.

Article - 3 - FORCE MAJEURE

Par force majeure, il faut comprendre toutes les causes externes, prévues ou imprévisibles, sur lesquelles Lux Art Dream Design s.à r.l. n'a aucune prise et par lesquelles il n'est pas en mesure de respecter ses obligations.

Lux Art Dream Design s.à r.l. a le droit d'invoquer la force majeure si les circonstances qui l'empêchent de respecter ses obligations interviennent après que Lux Art Dream Design s.à r.l. aurait dû respecter son engagement. Les obligations de livraison et autres de Lux Art Dream Design s.à r.l. sont suspendues pendant la force majeure. Si la période d'impossibilité de respect des obligations par Lux Art Dream Design s.à r.l. pour cause de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties sont autorisées à résilier le contrat, sans aucune obligation d'indemnité de préjudice.

Articles - 4 - PRIX

Les prix établis dans les offres émis par Lux Art Dream Design s.à r.l. sont établis en fonction des informations en sa possession au moment de la rédaction ces offres. En signant l'offre émis par Lux Art Dream Design s.à r.l. à l'égard de l'acheteur, l'acheteur s'engage à commander définitivement les marchandises et services, décrits dans cette offre, auprès de Lux Art Dream Design s.à r.l. Cette commande définitive aura lieu au plus tard après la prise des mesures exactes au chantier de l'acheteur. L'acheteur réalise la commande définitive en signant le bon de commande.

A défaut du respect de son engagement de placer sa commande définitive auprès de Lux Art Dream Design s.à r.l., l'acheteur sera tenu à payer une indemnisation en faveur de Lux Art Dream Design s.à r.l. de 20% du prix total indiqué dans l'offre signé par l'acheteur. Cette indemnisation sert à couvrir les frais de design, de déplacement, de mesurage et toutes autres frais propres aux services offert par Lux Art Dream Design s.à r.l.

Après la prise des mesures exactes au chantier de l'acheteur, les prix peuvent être éventuellement modifiés suite aux mesures exactes de réalisation qui peuvent différer des informations qui étaient en possession de Lux Art Dream Design s.à r.l. au moment de la rédaction de l'offre. Le prix final sera confirmé sur le bon de commande établi après la prise de mesures.

Lux Art Dream Design s.à r.l. a le droit de facturer des frais supplémentaires dans le cas où une grue, machines de levage doit être louée pour place les produits achetés. L'acheteur sera informé après la prise des mesures exactes au chantier.

Les marchandises sont facturées aux prix et conditions en vigueur au jours de la livraison ou de l'expédition effective. Par conséquent Lux Art Dream Design s.à r.l. se réserve le droit d'ajuster sans notification préalable les prix mentionnés dans ses offres et confirmation de commandes en cas de modification des taux de change, taxes, droits de douane et de tout autre élément objectif participant à l'établissement des prix. De même toute augmentation du tarif sera à charge de l'acheteur.

Toutefois, si dans le cadre d'une hausse du tarif, l'augmentation excède 20 % du prix indiqué dans la lettre de commande ou dans la confirmation, l'acheteur aura la faculté de résilier ladite commande et les sommes versées lors de la commande seront remboursées sans aucune indemnité ni intérêt.

Article - 5 - PAIEMENT

Lux Art Dream Design s.à r.l. demeure propriétaire de toutes les marchandises jusqu'au paiement complet des sommes et suppléments éventuels dus par l'acheteur. Dès la livraison toutefois, les risques sur les marchandises fournis reposent sur l'acheteur. Il est obligé de prendre soin des marchandises et de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires.

Le matériel et les fournitures généralement quelconques sont payables par virement bancaire sur le compte de de Lux Art Dream Design s.à r.l., tel qu'indiqué sur la facture. Le prix est toujours payable en faveur de Lux Art Dream Design s.à r.l., après concertation avec Mr Peter Naessens, et suivant l'échelonnement suivant:

1^{ère} tranche de paiement : 30% du 'Montant total' indiqué sur l'offre signé par l'acheteur est payable au moment du placement de la commande.

2^{ème} tranche de paiement : 60% du 'Montant total' indiqué sur l'offre signé par l'acheteur est payable le jour quand les travaux commencent.

3^{ème} tranche de paiement : Le 'Solde dû', comme repris sur la facture finale, est payable dans les 10 jours qui suivent la date de facturation finale.

Ce solde dû correspond à 10% du Montant total indiqué sur l'offre signé par l'acheteur, potentiellement majoré d'un surcoût lié aux travaux supplémentaires, pour lesquelles l'acheteur a donné son accord écrit.

Les preuves de paiement peuvent être demandées par Lux Art Dream Design s.à r.l. à tout moment. Le non respect des conditions de paiement décrit ci-dessus, le service et les travaux peuvent être temporairement ou définitivement suspendu. L'acheteur ne pourra en aucun cas répercuté des dommages ou des pertes qu'il aurait subi suite à ce désistement de Lux Art Dream Design s.à r.l.

Le défaut d'un seul paiement le jour de l'échéance entraînera de plein droit sans formalité quelconque judiciaire ou extrajudiciaire, l'exigibilité immédiate du solde à échoir.

Si tout ou partie de nos factures restent impayées, il nous sera dû, sans mise en demeure et à titre de dommages et intérêts, une indemnité forfaitaire de 10% du montant exigible avec un minimum de 100 EURO sans préjudice des intérêts moratoires aux taux légal dus également dès l'échéance sans mise en demeure préalable.

Article - 6 - TRANSFERT DE PROPRIETE

Toute marchandise livrée restera la propriété exclusive du vendeur jusqu'à paiement intégral de toutes les sommes dûs, comme indiqué ci-dessus, convenu et d'éventuels pénalités ou intérêts à charge de l'acheteur. Toute revente, location ou mise en gage des marchandises est interdite jusqu'au paiement intégral des sommes restant impayées. Sont interdits dans les mêmes conditions tout changement ou modification apportés à la marchandise sans l'accord expresse du vendeur.

Le défaut de paiement d'une seule échéance autorisera le vendeur, après simple mise en demeure par lettre recommandée ou par exploit d'huissier de justice de résilier le contrat. Dans ce cas le vendeur se réserve le droit, sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire, de reprendre le matériel partout où il le trouvera sans préjudice de tous dommages-intérêts en cas de détérioration, destruction ou avaries au moment de la reprise. De même, en cas d'une telle reprise en possession, le vendeur se réserve le droit de vendre le matériel et d'imputer le prix de cette vente sur sa créance envers l'acheteur. Le surplus de la vente, s'il en existe, sera retourné à l'acheteur, déduction faite de tous frais, indemnités quelconques, commissions, taxes et autres exposés par le vendeur.

Article - 7 - RECEPTION ET AGREGATION DE LA MARCHANDISE

Le matériel est à considérer comme étant agréé, si la réception du matériel est faite sans contestation.

Les marchandises livrées par expédition sont considérés comme étant agréées, si aucune réclamation au sujet de la qualité des marchandises livrées, n'est parvenue au vendeur par lettre recommandée dans un délai de huit jours à partir de la réception des marchandises.

Pour le matériel d'occasion, les dénominations, types, et toutes autres données techniques propres au matériel, respectivement à son état d'usure ne sont données qu'à titre indicatif et sans engagement de la part du vendeur.

Article - 8 - GARANTIES

Lux Art Dream Design s.à r.l. rappelle qu'elle est, en sa qualité de (re)vendeur, l'intermédiaire entre le constructeur et l'acheteur, et qu'en conséquence, les produits vendus par Lux Art Dream Design s.à r.l. sont garantis dans les conditions déterminées par le constructeur et communiquées à l'acheteur.

Pour bénéficier de cette garantie, l'acheteur devra aviser immédiatement Lux Art Dream Design s.à r.l., par tous moyens écrits, des problèmes qu'il constate, sans, toutefois, que cela ne puisse suspendre l'exigibilité des montants dûs, annuler une vente ou mettre fin au contrat. Les garanties des produits sont régies par les règles en vigueur. Pour le matériel neuf la garantie assurée par Lux Art Dream Design s.à r.l. se confond à la garantie officielle reconnue par l'usine productrice.

Le matériel d'occasion est toujours vendu dans l'état tel que vu et éventuellement essayé et tout garantie éventuelle doit être établie par écrit signé par Lux Art Dream Design s.à r.l.

Article - 9 - COMPETENCE JUDICIAIRE

Les relations entre les parties contractantes sont régies exclusivement par les présentes conditions générales de vente ainsi que de la législation luxembourgeoise.

En cas de contestation sur les clauses ou à l'occasion des présentes, les parties contractantes font attribution expresse de juridiction aux Tribunaux de et à Luxembourg.

